

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Procès-Verbal de la séance du 10 novembre 2016

DATE DE CONVOCATION : 02.11.2016 – 08.11.2016 (urgence)
DATE D’AFFICHAGE : 02.11.2016 – 08.11.2016
NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 15
PRESENTS 13
VOTANTS 15

L’an deux mille seize,
Le dix novembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal,
légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Monsieur Claude RIGOLÉ

Etaient Présents : AILLET Louis, BREHINIER Henri, BROCHARD Gwénaëlle (arrivée à 20h18), CADE Jean-Claude, DAUNAY Loïc, GUILLOTIN Sylvie, LA DROITTE Paul, LEBORGNE Régine, LETORT Bernard, MENIER Mireille, NEUTE Françoise, ROBISSOUT Josiane.

Excusés : COLLET Céline (procuration à BROCHARD Gwénaëlle), BOUAN Chantal (procuration à GUILLOTIN Sylvie).

Secrétaire de séance : LA DROITTE Paul

PROCES VERBAL REUNION DU 7 OCTOBRE 2016

Adopté à l’unanimité.

COMPTE RENDU DE CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Conseil Communautaire du 7 novembre 2016

- Finances : vente de terrains sur la zone d’activités de Beauvent

Le conseil communautaire a adopté le principe de vente de terrains sur la zone d’activités de Beauvent pour 3 acquéreurs :

- Monsieur Christophe BUSNEL entreprise SCI MINOR (sablage) pour environ 2 406 m²
- Monsieur PALLU entreprise SCI Marquises (placo) pour environ 2 406 m²
- Monsieur et Madame REHEL pour 5 000 m²

Soit une surface totale de 9 812 m² au prix de 10 € le m².

- Développement territorial - urbanisme

Le conseil a été appelé à délibérer pour autoriser le président à signer les marchés liés à la réalisation d’un diagnostic territorial nécessaire dans le cadre de l’élaboration d’un plan local de l’urbanisme intercommunal. Lors du conseil précédent, une telle délibération a déjà été votée mais annulée dans le contrôle de légalité. Les mêmes bureaux d’étude ont été retenus lors de cette délibération.

- Ressources humaines : Création d’un emploi aidé pour la micro- crèche et le multi-accueil

Le conseil valide la création d’un poste en CUI-CAE pour un emploi d’agent d’entretien, de gestion des repas et d’accompagnement des enfants à la micro-crèche de Plancoët et au multi-accueil de Corseul à raison de 35h par semaine et d’une rémunération sur la base du smic.

- Culture : Coriosolis

Engagé en faveur du public scolaire, Coriosolis met en place des ateliers pédagogiques variés qui vont de la maternelle au lycée.

En 2016, 4 nouveaux ateliers ont été créés sur le thème de l'époque gallo-romaine : jardin gallo-romain, jeux antiques, sports antiques et mythologie.

Pour 2017, 4 nouveaux ateliers pourraient être proposés concernant l'archéologie, le patrimoine naturel, la préhistoire et le moyen âge. Ils seraient intitulés :

- En fouille à Corseul
- Rendez- vous au jardin
- Vivre à la préhistoire
- L'habit ne fait pas le moine

Pour développer ces ateliers, une demande de subvention va être adressée à la Direction Régionale des affaires Culturelles de Bretagne à hauteur de 10 000 € pour l'année 2017.

Le coût total de cette opération est estimé à 22 236 €.

Un accord est donné pour que le Président signe une convention de partenariat entre la communauté de commune Plancoët Plélan, via son centre d'interprétation du patrimoine Coriosolis et son service patrimoine d'une part, la commune de Corseul, d'autre part. Ceci afin de renforcer les missions d'étude et de valorisation d'objets archéologiques actuellement conservés au second étage de la mairie de Corseul et liées à la recherche archéologique locale.

Une adaptation des horaires d'ouverture est validée après analyse du fonctionnement actuel.

De même, un nouveau calendrier événementiel pour le service patrimoine est arrêté, il est composé de :

- de la journée nationale du handicap
- des journées nationales de l'archéologie,
- des journées européennes du patrimoine,
- de la fête de la science
- d'un évènement propre à Coriosolis : Fête de Diane le 12 août 2017

Le conseil communautaire a approuvé la convention de partenariat scientifique et culturel entre la communauté de commune Plancoët Plélan, la commune de Corseul et l'université de Rennes 2 pour l'étude et l'inventaire des collections actuellement conservées à la mairie de Corseul.

▪ Environnement

- Le conseil a approuvé les modifications induites par les réserves et recommandations issues de l'instruction du dossier PAPI, ainsi que les actions prévues pour 2017 et son coût pour la Communauté de communes soit : 4 800 € TTC.

- Breizh bocage

Monsieur le Maire évoque le bilan 2016 des opérations breizh bocage sur la commune.

Le plan de financement de Breizh bocage est adopté à hauteur de 90 200 € pour 2017 avec un reste à charge de 35 000 €. Plusieurs communes du territoire ont participé : Bourseul, Pluduno, Pléven, Landébia et Saint-Lormel pour un total de 6,674 km.

Sur Saint-Lormel, Breizh bocage concerne 6 agriculteurs avec 2,383 km de haies et plusieurs animations qui ont été réalisées.

- Le plan de financement pour 2017 du contrat territorial milieux aquatiques concernant les communes de Pléven, Corseul, Plorec sur Arguenon, Bourseul, Saint-Michel-de-Plélan et Plancoët est arrêté à hauteur de 216 500 € soit un reste à charge de 65 500 €.

- Frelon asiatique : la Communauté de communes Plancoët Plélan prend en compte le coût de la destruction des nids de frelons asiatiques.

En ce qui concerne les chenilles processionnaires, la Communauté de communes propose de collecter les besoins en pièges et de les commander mais le coût restera à charge de l'utilisateur.

- Contrôle d'accès déchetteries

Le remplacement du badge pour accéder aux déchetteries sera réalisé pour un coût de 10 €.

Le conseil demande à ce qu'une délibération soit prise pour demander l'augmentation significative du nombre de passages par foyer (notamment pour les déchets verts), lors du prochain conseil municipal du mois de décembre.

- Contrat de territoire milieux aquatiques

La commission environnement qui s'est réunie le 3 novembre 2016 a retenu : La SARL nature et Paysages pour un montant de 19 598 € HT pour assurer le franchissement des cours d'eau et l'entreprise Beurel Yvon TP pour un montant de 19 980 € HT pour la restauration des fonctionnalités des cours d'eau.

- Une réunion sur le PPRI s'est tenue le 4 novembre à Plancoët. Sur Saint Lormel, sont concernés 2 riverains et la zone des vergers. Le PPRI doit être arrêté au 2^e trimestre 2017.

▪ PLUi

Lors de la réunion du lundi 7 novembre 2016, il a été décidé que tous suppléants seraient désormais des titulaires. Le PLUi doit être approuvé en 2019. Le 1^{er} décembre à 13h30, une réunion de travail aura lieu à St Lormel avec la société chargée de l'étude et un technicien pour une prise de connaissance du dossier et une présentation de leur démarche.

▪ Questions diverses

- Questionnement du SIVU de la salle omnisport du Pays de Plélan

Les compétences du SIVU vont être reprises par Dinan Agglo donc disparition de l'instance.

Les animations actuelles devraient pouvoir se poursuivre jusqu'au 30 juin 2017.

DEMANDE DE SUBVENTION

Josiane ROBISSOUT, adjointe à la vie associative, fait part d'un courrier reçu en mairie de l'association Football Club St Lormel sollicitant une subvention pour l'organisation d'un tournoi de foot en salle.

Plus précisément, ce tournoi sera appelé "Tournoi des bénévoles" afin de mettre en lumière le travail des bénévoles. Il se déroulera le 30 décembre prochain à la salle omnisports de Créhen.

La municipalité de Créhen offre l'occupation de sa salle omnisports.

Le Football Club St Lormel sollicite alors le Conseil Municipal pour une subvention de 200 à 300 € afin de contribuer au financement des récompenses du tournoi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **d'acquérir un challenge et un trophée pour les finalistes du tournoi pour un montant maximum de 150 € pour le Football Club St Lormel afin de contribuer au financement du tournoi foot en salle du 30 décembre 2016.**

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que nous avons reçu une déclaration d'intention d'aliéner relatif à l'exercice du droit de préemption urbain le 22 octobre 2016 suscitant notre intérêt.

Il concerne une parcelle cadastrale classée dans notre PLU en tant que « zone à urbaniser ».

Monsieur le Maire indique qu'il a donc pris contact avec le notaire afin d'en savoir plus sur ce dossier.

N'ayant pas encore reçu toutes les informations attendues, le sujet est donc reporté au prochain conseil municipal.

LOCAUX COMMERCIAUX

Boulangerie

Monsieur le Maire informe que Mr Lebourg a récemment pris contact avec la mairie afin de nous tenir informés de l'évolution de son dossier.

Malheureusement, son dossier n'a pas eu d'avis favorable auprès de Bretagne active, organisme caution.

Il étudie donc les autres possibilités avec les banques afin de mener à bien son projet.

Nous l'avons également mis en relation avec un conseiller départemental afin de lui apporter une aide supplémentaire. Nous attendons des informations sur la suite de son projet.

Bar

Un compromis de vente du fonds de commerce a été signé pour le local du bar. Des documents sur l'accessibilité et des diagnostics ont été réclamés en mairie. Le bail commercial du local se termine au 31 décembre 2016.

REPAS ET SPECTACLE DE NOEL DU RPI ST LORMEL/CREHEN

Josiane ROBISSOUT rappelle que, comme chaque année, le RPI St Lormel Créhen se rassemble pour partager un repas et un spectacle de Noël à Créhen (cette année le 16 décembre 2016).

Nous avons l'habitude d'organiser le repas une année sur deux avec la commune de Créhen.

L'année dernière, la commune de Créhen s'est chargée de l'organisation du repas. Il est donc proposé de nous occuper de la réservation du repas auprès de la société Convivio puis de refacturer le prix de revient à la commune de Créhen pour les enfants scolarisés sur Créhen.

Concernant le spectacle, il est également proposé que la participation de Saint-Lormel se fasse sur la base du nombre d'élèves présents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **de réserver un repas de Noël auprès de la société Convivio sur la même base que les années passées**
- **de facturer auprès de la commune de Créhen le prix de revient du repas par élève scolarisé sur Créhen**
- **de participer financièrement au spectacle de Noël organisé par la commune de Créhen proportionnellement au nombre d'enfants scolarisés à Saint-Lormel.**

TAXE D'AMÉNAGEMENT

En remplacement de la Taxe Locale d'Équipement (TLE), une taxe d'aménagement a été mise en place depuis le 1^{er} Mars 2012. Elle est calculée en fonction de la surface taxable créée lors d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable. Depuis mars 2012 le taux communal est de 1 %. A ce taux s'ajoute, sur les mêmes bases de calcul, un taux de 2% pour le département. Chaque année il est possible de réviser le taux ou de modifier les exonérations.

Les exonérations possibles sont les suivantes :

- les locaux d'habitation et d'hébergement de types logements aidés (prêts PLUS, PLS, LES, LLS, PSLA),
- les surfaces des locaux à usage d'habitation principale financés par PTZ+ dans la limite de 50 %,

- les locaux à usage industriel et artisanal,
- les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m²,
- les immeubles classés parmi les monuments historiques,
- les surfaces annexes à usage de stationnement des locaux de type logements aidés,
- les surfaces des locaux annexes à usage de stationnement des immeubles autres qu'habitations individuelles,
- les abris de jardins, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

Pour notre commune cette taxe d'aménagement constitue une recette supplémentaire car nous ne recevons pas auparavant de Taxe Locale d'Équipement. Pour information, en 2015, la commune a perçu 1052,45 euros Monsieur le Maire propose de délibérer pour le maintien du taux de la taxe d'aménagement à 1 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide de maintenir le taux communal de la taxe d'aménagement à 1 %.**

SYNDICAT DES FRÉMUR : DESIGNATION DE DÉLÉGUÉS

Monsieur le Maire indique que Monsieur le Préfet vient de donner son feu vert à la création du nouveau syndicat de distribution de l'eau : « les Frémur » à compter du 1^{er} janvier 2017. Lors de l'élaboration des statuts, il a été décidé de ne retenir qu'un seul délégué titulaire et un délégué suppléant par commune alors qu'actuellement deux délégués titulaires sont désignés.

Pour notre commune, les délégués titulaires actuels du Syndicat du Frémur sont Louis AILLET et Jean-Claude CADE. Monsieur le Maire invite les conseillers à désigner les deux représentants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **désigne Jean-Claude CADE en tant que délégué titulaire et Louis AILLET en tant que délégué suppléant afin de représenter la commune au Syndicat des Frémur.**

INFORMATIONS DIVERSES

- Travaux de rénovation électrique de la salle des fêtes

Henri BREHINIER fait part au conseil municipal du bilan financier de cette opération.

Le Budget prévisionnel était de 25 000 € HT. Le budget réalisé est de 33 829,62 € HT suite à divers imprévus.

Il est rappelé que seule l'entreprise JPF groupe Fauché a répondu à la demande de façon complète.

2 500 € de recettes ont été perçus au titre du contrat de territoire 2010-2015.

Il reste à réaliser le contrôle de conformité de l'APAVE.

- Legs Mme Veron

Monsieur le Maire fait part aux conseillers que le virement du legs a été réceptionné. La date de la réunion de travail pour l'utilisation de ce legs sera fixée ultérieurement.

- Compteurs gaz installés en avril 2017 à la Madeleine

Il est indiqué que les nouveaux compteurs gaz seront installés courant avril 2017 au Lotissement de la Madeleine par GRDF.

- Armorique Habitat – station d'épuration

Des problèmes sont toujours constatés.

Des actions sont en cours pour résoudre ces différents dysfonctionnements. Le 30 novembre, un rendez-vous aura lieu sur place avec le Satese pour faire le bilan du bon fonctionnement de la station.

- Travaux voirie pour la sécurisation de la circulation du bourg

Les travaux de voirie ont bien démarré comme prévu le lundi 7 novembre au bourg.

Jean-Claude CADE estime qu'un emplacement de poteau pour le signalage des plateaux ralentisseurs est mal positionné sur un trottoir à côté de la Mairie (cabine téléphonique). Monsieur le Maire indique que des précautions ont été prises mais que cela sera vérifié.

- Travaux voirie le vieux bourg

Les travaux de voirie au vieux bourg concernant le carrefour abîmé suite aux travaux de la commune de Plancoët sont prévus semaine 47 (à partir du 21 novembre).

- Travaux église

Les travaux de l'église ont démarré les 4 et 5 octobre. Ils se sont poursuivis dans un deuxième temps le 17 octobre pour la réalisation du terrasson d'étanchéité. La fin des travaux est prévue fin novembre / début décembre 2016.

Régine LEBORGNE signale qu'un panneau de protection provisoire en aggloméré est tombé à l'intérieur du clocher. Il est répondu qu'une intervention aura lieu prochainement pour le remettre en place.

- Jardin du souvenir

L'entreprise a commencé les travaux le 8 novembre, le chantier est en cours.

- Réunion brigade de Plancoët

Une réunion a eu lieu le 25 octobre. Des chiffres nous ont été transmis.

Sur l'ensemble du territoire :

- Les effectifs = 10 à Plancoët, 10 à Ploubalay
- une baisse de la délinquance au niveau des résidences secondaires de 22 %
- une augmentation des vols de voitures, scooters et vélo de 50 % en été
- l'alcoolémie a augmenté de + 33 % en contrôles positifs
- l'acquisition d'un radar mobile avec jumelle
- des actions de sensibilisation ont eu lieu dans les écoles
- 800 interventions sur le territoire
- accidentologie : 6 accidents corporels

Sur la commune de Saint-Lormel :

- 12 interventions
- 13 dépôts de plainte

- Réunion logement de l'école

Le logement est actuellement vide. Il est proposé au conseil de le visiter le samedi 10 décembre à 10 h sur site afin de décider quel type d'utilisation pourrait lui être attribué.

La visite du bar pourrait être effectuée en même temps si les dates peuvent coïncider.

- Eclairage décorations de Noël

Il est prévu de démarrer l'illumination du bourg à compter du 6 décembre. Les saynètes seront illuminées la semaine du 12 décembre.

- Pot Noël du personnel et départ en retraite de Jean Louis : 14 décembre à 18h30

- Bilan du repas des aînés

Le coût des dépenses est de 2 355,75 € avec 13 invités payants soit 195 €.

Le coût Total final est donc de 2 160,75 €.

116 personnes étaient présentes à table le midi.

Le prix de revient du repas par personne est de 18,01 € pour une prévision de 120 personnes.

- Les Vœux du maire sont prévus le vendredi 6 janvier à 18h45.

- Monsieur Le Maire fait part d'un courrier reçu le 10 novembre 2016 de Mr et Mme Feunten adressé au Conseil Municipal et aux voisins lormelois concernant le bornage du chemin d'accès de Bellenray et les transactions qui y sont rattachées.

QUESTIONS DIVERSES

- Bernard LETORT fait remarquer que dans le cadre du remembrement, l'emprise totale des voies communales est de 10 mètres. Cette emprise doit être respectée lors des labours afin d'éviter de boucher les fossés.
- Jean-Claude CADE demande quel est le découpage des secteurs de gendarmerie. Il lui est répondu que la zone de Plélan-Le-Petit est rattachée à Plancoët et Ploubalay.
- Jean-Claude Cade indique que certains artisans de Saint-Lormel ont été déçus de ne pas avoir été sollicités pour les travaux sur le clocher de l'église. Il est répondu qu'un prestataire unique et spécialiste a été privilégié pour réaliser la totalité de l'intervention.
- Bernard LETORT apprécie les chrysanthèmes qui ont été placés au cimetière mais regrette que le monument aux morts ne soit pas fleuri. Il est répondu qu'il ne faut pas hésiter à soumettre ce type de proposition en mairie.
- Louis AILLET fait remarquer que les containers des Poissonnais prévus pour les déchets ménagers ont été remplis de déchets verts. Il propose d'apposer sur les containers, des panneaux indicatifs sur le type de déchets acceptés. Il est répondu que de nombreuses incivilités persistent au niveau des sites de collecte de déchets.
- Régine LEBORGNE fait remarquer que les trottoirs du bourg sont dégradés et peuvent présenter un danger pour la circulation des piétons. Il est répondu qu'un repérage des travaux à réaliser doit être effectué pour 2017 et sera étudié pour le prochain budget.

La séance est levée à 23h13

Prochain Conseil Municipal : vendredi 9 décembre 2016 à 20h.

Claude RIGOLE	Henri BREHINIER	Sylvie GUILLOTIN	Josiane ROBISSOUT	AILLET Louis	BOUAN Chantal <i>Absente</i>	CADE Jean-Claude	BROCHARD Gwénaëlle
COLLET Céline <i>Absente</i>	DAUNAY Loïc	LA DROITTE Paul	LEBORGNE Régine	LETORT Bernard	MENIER Mireille	NEUTE Françoise	